



regards sur

2024

Rapport de mission

Le mot du Président



Nicolas ZITOLI

Notre réflexion a émergé lorsque nous nous sommes questionnés sur ce qu'était **Batigère** : un bailleur social national, qui porte des actions fortes de proximité auprès de ses locataires, une politique environnementale ambitieuse et tisse des liens avec les associations.

Dans ce sens, **Batigère** est naturellement devenu une **entreprise à mission**, socle commun de notre projet d'entreprise à vocation sociale et environnementale.

Notre groupe a toujours été engagé dans des démarches telles que l'insertion par l'activité économique, les événements avec nos locataires pour créer du lien social ou encore la politique de végétalisation de notre parc. Avec l'**entreprise à mission**, nous avons renforcé notre engagement historique, fort de notre ADN, en lui donnant un cadre bien défini à la fois qualitatif et quantitatif.

Avoir une raison d'être et se fixer des objectifs sociaux et environnementaux ambitieux, dans le respect des contraintes économiques qui s'imposent à nous, c'est prendre un engagement fort et donner du sens à notre action et à nos métiers.

Le mot du Directeur Général



Olivier LINGAT

La démarche de transformation en entreprise à mission a été construite collectivement avec les collaborateurs et les dirigeants, à travers des ateliers et des réunions de travail.

Notre modèle de mission est original, fondé sur des objectifs qui se déclinent collectivement au sein de nos structures membres, en lien avec la grande diversité de leurs activités : **construction, gestion locale, accompagnement social**.

Nous avons souhaité faire de cette transformation en **entreprise à mission** une démarche qui, à la fois, nous ressemble et incarne une formidable force fédératrice autour d'un projet commun tourné vers l'avenir.

Batigère, un modèle de mission original



Né en Lorraine, en 1985, **Batigère** est un groupe français d'habitat social. Issu du secteur de la sidérurgie, **Batigère** dispose aujourd'hui d'une présence nationale et présente une offre de logements couvrant l'ensemble du parcours résidentiel : habitat accompagné, logement social, logement intermédiaire et accession sociale à la propriété.

L'environnement de Batigère est composé de trois strates :

en réseau avec
Batigère

Un Réseau, association créée en 2012 qui rassemble une grande diversité d'acteurs du logement social autour de réflexions et projets communs

Batigère Groupe

Un Groupe vertical, né en 1985, structure historique capitalistique

Batigère Société de coordination

Une Société de Coordination, créée en 2021, qui fédère à la fois des structures issues du groupe Batigère et des membres actionnaires extérieurs

QU'EST-CE QU'UNE SOCIÉTÉ DE COORDINATION ?

Créée par la loi ELAN de 2019, la Société de Coordination (SAC) est un outil juridique qui permet aux organismes de logement social de se regrouper autour de compétences obligatoires, comme la politique achat, la soutenabilité financière ou les cadres stratégiques patrimoniaux et d'utilité sociale.

Les sociétés de coordination peuvent également porter des compétences facultatives. À ce titre, la **SAC Batigère** dispose d'une politique d'habitat accompagné et d'une direction dédiée à la stratégie environnementale.

LA SOCIÉTÉ DE COORDINATION BATIGÈRE, UNE ENTREPRISE À MISSION : POURQUOI ?

Chez **Batigère**, c'est la **Société de Coordination** qui porte la qualité d'entreprise à mission. Sa raison d'être et ses objectifs statutaires sont ainsi inscrits dans ses statuts. Ce choix a permis à notre modèle de mission de bénéficier d'une singularité : les structures membres concourent, collectivement et de manière complémentaire, à la bonne atteinte des objectifs et leur déclinaison en actions.

La **Société de Coordination** rassemble et coordonne ses membres, et assure le lien avec le Comité de Mission, qui fixe et suit le déploiement ainsi que l'avancement des objectifs.

Notre modèle de mission se veut ainsi collaboratif, multi-acteurs et multi-territoires, incarnant un socle commun qui fédère notre écosystème.

NOS IMPLANTATIONS



LE FONCTIONNEMENT DE NOTRE MISSION

La **Société de Coordination Batigère** est composée de 8 membres :

- > **3 Entreprises sociales de l'habitat (ESH)** : Batigère Habitat, Batigère Rhône-Alpes, Batigère Habitats Solidaires
- > **2 Associations** : Amlï et Hôtel Social 93
- > **1 Office Public de Habitat** : Habitat 08
- > **2 Coopératives HLM** : Batigère Maison Familiale et Sedes



Batigère
habitat

Batigère
rhône-alpes

Batigère
habitats solidaires



amli
le trait social

HABITAT 08

SEDES *
HABITAT COOPÉRATIF
STRASBOURGEOIS

Batigère
maison familiale

*Non concerné par les objectifs 2024 en raison d'une adhésion en cours d'année

Notre Raison d'être



Pour nous, Bailleur Citoyen, le logement est au cœur de notre engagement au sein de la Cité.

Nous nous mobilisons, forts de notre ancrage territorial et de nos expertises complémentaires, pour créer un habitat durable et des services qui facilitent les échanges, développent la cohésion et renforcent l'égalité des chances.



Nos 5 objectifs statutaires



**AGIR POUR
UNE SOCIÉTÉ
ÉCORESPONSABLE**



**METTRE
LE CITOYEN
AU CENTRE
DE TOUTES
LES ACTIONS**



**CO-CONSTRUIRE
UNE CITÉ
DURABLE**



**PARTAGER
UNE RESPONSABILITÉ
COMMUNE
EN SOUTIEN
À L'ÉCONOMIE
LOCALE**



**VALORISER,
EN INTERNE,
CHAQUE
PERSONNE
COMME ACTEUR
DU COLLECTIF**

Notre Comité de Mission



Evelyne BRIOIS
Présidente de l'Association
de Gestion Solidaire (AGS)



Bernard COLOOS
Economiste



Hélène SCHRUB
Directrice Générale
du FC Metz



Jean-François PREVOT
Directeur Général
du Groupe Batigère



Laetitia VIDAL
Directrice Générale de
Pierre Passion



Serhane DENDANI
Responsable
Affaires Générales,
salarié de la structure

Paritaire, notre Comité de Mission est composé de personnalités issues de différentes sphères professionnelles et différentes régions de France, assurant ainsi une pluralité de points de vue enrichissant notre démarche.

Son rôle est de challenger et contrôler l'adéquation entre la mission choisie et les pratiques.

Il s'est réuni en novembre 2024 puis en mars 2025. Il a ainsi pu prendre connaissance de la mission, suivre l'avancement des objectifs et apporter les réajustements nécessaires, à la fois, pour un meilleur calibrage de nos objectifs opérationnels en lien avec nos activités et pour offrir plus de lisibilité et de clarté.

Être une entreprise à mission au quotidien : qu'est-ce que cela signifie pour nos membres ?

HABITAT

08



PARTAGER UNE RESPONSABILITÉ COMMUNE
EN SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

RETHEL : UN CHANTIER DE 13 000 HEURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 10 : Prévoir une clause d'insertion par l'activité économique dans plus de la moitié des marchés de travaux supérieurs à 2 M€ dès 2024 et atteindre 80 % en 2025



En 2024, l'un des grands projets d'**Habitat 08**, Office départemental des Ardennes, a été la construction de son nouveau programme de logements neufs : la résidence des Iris.

Situé dans la ville de Rethel, dans les Ardennes, ce programme s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Véritable quartier en ville, la résidence est composée de **64** logements intermédiaires à un ou deux étages et de **12** maisons individuelles du T2 au T4.

Dans cette opération pensée pour offrir aux habitants des logements très peu énergivores, une attention particulière a été portée à la qualité des matériaux utilisés et au confort de vie apporté aux résidents qui bénéficieront tous d'un espace extérieur privatif et de deux places de stationnement.



Le chantier, qui a duré **1 an** et **7 mois**, a permis la réalisation de **13 000 heures d'insertion par l'activité économique**.

Effectuées par des travailleurs en insertion professionnelle, ces heures ont représenté **l'équivalent de 7 emplois temps plein**.

Cette résidence est l'illustration de la capacité d'**HABITAT 08** à proposer un habitat attractif, durable, adapté aux parcours de vie et favorisant l'inclusion dès sa conception à travers la participation à la politique d'insertion du territoire.

LES ATELIERS BIEN HABITER : RENFORCER LE LIEN SOCIAL DANS LES TERRITOIRES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5 : Réaliser 365 évènements par an avec nos locataires pour renforcer le lien social



Chaque année, **Batigère Habitat** rassemble ses locataires autour de ses **traditionnelles animations** estivales en pieds d'immeubles.

Gratuites et ouvertes à tous, ces manifestations proposent aux locataires de participer à des activités sportives, artistiques, créatives ou environnementales, dans la lignée des valeurs du groupe tournées vers le **vivre-ensemble**, le **lien social** et le **partage intergénérationnel**.

Moments festifs, ces temps permettent aux équipes des Directions Territoriales, mais aussi à l'ensemble des collaborateurs, de se rendre en pieds d'immeubles afin d'échanger avec les locataires.

À travers ces évènements, **Batigère** met également à l'honneur sa politique partenariale, en lien notamment avec les équipes municipales et associations du territoire qui prennent part aux festivités.

Avec plus de **2 800** participants, **l'édition 2024** s'est tenue entre juin et septembre dans **16 villes d'implantation** réparties sur **3** régions (Grand Est, PACA et Ile-de-France) :

- > Longwy
- > Mont-Saint-Martin
- > Nice
- > Grasse
- > Neuilly-sur-Marne
- > Sevrans
- > Montgeron
- > Limay
- > Villejuif
- > Paris
- > Clichy-sous-Bois
- > Noisy-le-Grand
- > Mantes-la-Ville
- > Limeil-Brévannes
- > Romainville
- > Draveil



UN SIÈGE ENTièrement RÉHABILITÉ POUR BATIGERE RHÔNE-ALPES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 :

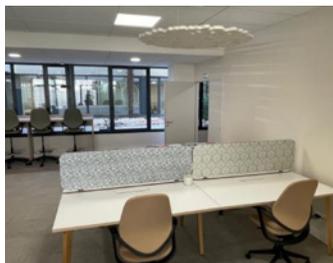
Réduire de 20 % les consommations d'énergie dans nos bureaux d'ici 2025

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11 :

Prévoir un critère de notation de l'offre fondé sur des engagements de développement durable pour 100 % de nos consultations relatives aux achats supérieurs à 90 000 € d'ici 2026

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 13 :

Pour chaque structure membre, fixer aux équipes un objectif collectif en lien avec la mission à compter de 2025



En décembre 2024, **Batigère Rhône-Alpes** a inauguré son siège entièrement réhabilité.

Sur le plan environnemental, cette **opération de réhabilitation** a permis de travailler sur l'**isolation des soubassements des fenêtres et sous les terrasses**, pour plus de performance énergétique.

Afin d'encourager les **mobilités douces**, **8 places de vélos et trottinettes avec points de recharge ont été aménagées** et **3 vélos électriques** ont été mis à disposition des collaborateurs.

Par ailleurs, ces locaux réhabilités ont été aménagés dans une approche d'**économie circulaire** grâce notamment à des **dispositifs de réemploi** à travers la plomberie et le carrelage réutilisés dans les sanitaires ou la reprise de panneaux de bois et portes des anciens locaux pour fabriquer du mobilier.

Ce travail a été réalisé en partenariat avec des **structures de l'économie circulaire comme Atelier Emmaüs, Tizu et Moor**, dans la dynamique de notre **politique achat fondée sur la triple performance : environnementale, sociale et économique**.

Cette opération de réhabilitation et réaménagement des espaces de travail a permis de **fédérer les collaborateurs** autour d'un **projet commun** et sur lequel ils ont été **collectivement engagés** et **mobilisés** à travers notamment des groupes de travail.

Après **5 mois** de travaux, l'emménagement des équipes a eu lieu en septembre 2024. Désormais, le site dispose de **49 postes de travail**, **7 boxes collaboratifs**, une **salle de repos** et un « **work café** » de **39 places intérieures** et **6 places extérieures**.

Un mois et demi après l'emménagement, un **sondage a été envoyé à tous les collaborateurs** : **94 %** des salariés estiment **satisfaisant ou très satisfaisant l'aménagement des espaces de travail**. **78 %** des salariés estiment que la **qualité générale de leur environnement de travail a augmenté**.

170 LOGEMENTS CERTIFIÉS NF HABITAT LIVRÉS À ROSNY-SOUS-BOIS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 7 : Assurer la certification de 90% des opérations immobilières neuves par des démarches de type NF Habitat d'ici 2026



Batigère Habitats Solidaires, ESH spécialisée dans le logement thématique, a livré en 2024 son programme neuf de 170 logements, situé à Rosny-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis.

Conçu pour offrir des solutions d'hébergement adaptées aux besoins des populations migrantes, avec des typologies de logements allant du T1 au T1bis, ce programme intègre **les normes NF Habitat, garantissant des performances élevées en termes de confort, de qualité de l'air intérieur et de respect de l'environnement.**

Par ailleurs, dès l'acte de construire, le chantier qui a duré 20 mois a intégré des **méthodes de construction durable.**

Le bâtiment fait la part belle au **bois**, avec un bardage et l'utilisation de murs en préfabrication, directement posés sur les structures en béton. Cette combinaison de matériaux permet de **réduire l'empreinte écologique tout en assurant une excellente performance thermique et acoustique** des logements.

Ce programme résidentiel se compose de trois bâtiments érigés sur un socle commun, offrant une **grande flexibilité d'aménagement** conçue pour répondre aux **besoins actuels tout en anticipant les évolutions futures.** La réversibilité du bâtiment est une réponse innovante aux **enjeux de durabilité et d'adaptation** ; en somme, de **longévité des constructions.**



L'ALTERNANCE CHEZ AMLI : LA TRANSMISSION DES SAVOIRS AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4 :

Assurer l'accompagnement social
de 7 000 ménages par an

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 15 :

Assurer la formation d'au moins
90 alternants chaque année



2024 a été pour AMLI une année placée sous le **signe de l'alternance**. L'association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés a pu compter, dans ses équipes, sur la présence de plus de **20 alternants, dont une grande partie de nouveaux contrats**.

Dans cette dynamique, en novembre 2024, la structure a accueilli ses **nouveaux alternants lors d'une journée dédiée**, riche en partage, en échange et en découverte.

Cette politique de ressources humaines portée par l'association lui permet d'assurer la **transmission des savoirs**, notamment dans les métiers de l'accompagnement social. En effet, **60% des alternants d'AMLI sont des travailleurs sociaux**.



PORTRAITS

Inès et Héléne : la réussite de l'alternance au service du travail social

Après un parcours en contrat d'apprentissage au sein d'AMLI, Inès (à gauche) a obtenu son **diplôme de Conseillère en Économie Sociale et Familiale** à l'IRTS de LORRAINE. Inès a pu poursuivre son aventure en **CDI** au sein des équipes.

Derrière la réussite de chaque apprenti, il y a l'implication de son maître d'apprentissage. Inès a ainsi pu compter sur **Héléne (à droite) qui l'a accompagnée tout au long de son parcours**.

BON À SAVOIR : AMLI EST L'UN DES MEMBRES FONDATEURS DU COLLECTIF PRÉSENCE



Présence est un **collectif d'associations engagées aux côtés des personnes les plus fragiles**, réunies par la conviction que le logement est clé pour **l'insertion et l'autonomie**. Force de coordination et d'impulsion, Présence permet la **mutualisation des ressources et des expertises** de ses membres pour **renforcer leur action** sur les territoires.

Une action qui vise à sécuriser les **parcours**, favoriser **l'égalité des chances**, et permettre à chacun de **trouver toute sa place dans la société**. Une société plus **ouverte**, plus **juste**, plus **responsable**.

AMLI, EFM, Hôtel Social 93, La Main Tendue, AGS et l'Amandier ont créé ce **Collectif Présence** dans le Grand Est, en Ile-de-France, en Auvergne Rhône-Alpes, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

DES COLLABORATEURS ENGAGÉS : L'EXEMPLE DU CHALLENGE « METS TES BASKETS DANS L'ENTREPRISE »

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 14 : Engager chaque année une action citoyenne au sein des structures membres, à destination des collaborateurs



Pour la 5^e année consécutive, le Réseau Batigère a été partenaire du challenge « Mets tes baskets dans l'entreprise » porté par l'association ELA qui lutte contre les leucodystrophies.

Le principe est simple : **marcher ou courir afin de faire le plus de pas possibles**. Les structures membres du Réseau et de la Société de Coordination Batigère ont ainsi pu prendre part à l'évènement, décliné dans toute la France, à l'image de Batigère Maison Familiale dont les équipes ont participé à Metz à l'une des marches collectives organisées (photo ci-contre).

Batigère met ainsi à la disposition des collaborateurs la possibilité de participer à une action d'intérêt général sur leur temps de travail.

Par ailleurs, Cécile Roussel, Présidente Directrice Générale de Batigère Maison Familiale, pilote les actions sur le territoire de Lorraine pour l'association Elles Bougent qui vise à renforcer la mixité dans les entreprises des secteurs industriels et technologiques, dont Batigère est également partenaire.



BON À SAVOIR : BATIGÈRE MAISON FAMILIALE EST LABELISÉE QUALI'COOP DEPUIS 2024

Quali'COOP est une démarche qualité qui permet à chaque coopérative de s'engager dans une dynamique de réflexion et d'amélioration de ses pratiques pour donner une réalité concrète à la Raison d'être des Coop'HLM : « L'invention sociale permanente pour se loger et vivre ensemble ».



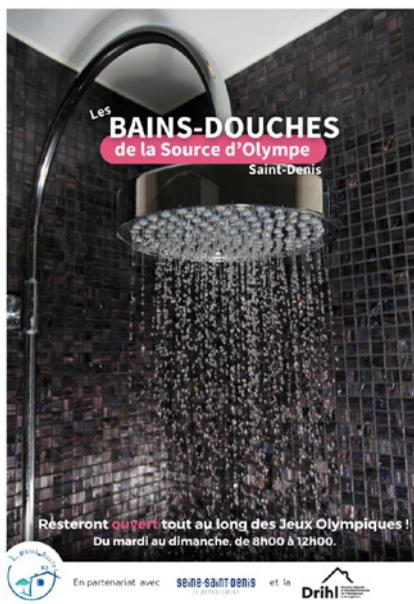
Batigère Maison Familiale se voit ainsi récompensée pour ses engagements forts : Être un acteur local à impact social positif, diffuser la culture de l'accession pour privilégier le public social ou encore permettre aux coopérateurs de prendre plus de place dans la gouvernance.



Un savoir-faire dont la Société de Coordination Batigère est fière



HÔTEL SOCIAL 93 : LUTTER CONTRE L'EXCLUSION LIÉE À L'ABSENCE OU LA PERTE DE LOGEMENT, À L'HABITAT INDIGNE ET À L'ERRANCE



Hôtel Social 93 est l'une des deux associations membres de la Société de Coordination Batigère. Créée en 1985, elle est spécialisée dans l'hébergement d'urgence sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Dès son origine, Hôtel Social 93 s'est inscrite dans des logiques de partenariat et de partage de compétences qui lui ont permis de se développer et de fédérer des énergies autour d'un projet commun : lutter contre l'exclusion liée à l'absence ou la perte de logement, à l'habitat indigne et à l'errance.

L'association compte aujourd'hui **20 structures d'hébergement** (Centre de stabilisation, CHRS, résidence sociale, etc.) ou **services dédiés aux personnes vivant dans la rue et dans des squats** (Samu social 93, Boutique solidarité).

Chaque année, plus de **1 200** personnes environ (dont un tiers d'enfants) y sont accueillies.

BON À SAVOIR : à l'instar d'AMLI, Hôtel Social 93 est également l'un des membres fondateurs du Collectif Présence.



Des objectifs opérationnels construits collectivement

NOTRE APPROCHE



La construction de nos objectifs opérationnels a fait l'objet d'un **travail collectif**.

Lors d'ateliers dédiés qui ont rassemblé près de **60 collaborateurs** à Paris et Metz, un travail de réflexion sur la **raison d'être**, qui était déjà existante, et sur les objectifs statutaires a été réalisé dans un premier temps. Dans cette dynamique, les premières thématiques clés ont émergé pour constituer les pistes d'**objectifs opérationnels**.

Ensuite, en **lien avec les dirigeants** des structures membres, un **travail d'affinage** a été mené afin de faire évoluer ces pistes issues des ateliers en **objectifs opérationnels précis et mesurables**.

Le souhait collectif des collaborateurs ayant participé aux ateliers et des dirigeants des structures membres a été de définir des objectifs opérationnels qui s'inscrivent, d'une part, dans des **activités ancrées dans l'ADN de Batigère** et qui **« nous ressemblent »**, et d'autre part, en assurant un adossement à des indicateurs pour lesquels un **suivi chiffré est possible** dans le cadre de la collecte de données.

Les **propositions d'objectifs opérationnels** ont été soumises au **Comité de Mission** lors de sa première réunion. Il a pu **échanger et apporter des réajustements**. Le but était, tout d'abord, d'assurer une **bonne rédaction, comprise de tous en interne et en externe**, ainsi qu'un **calibrage adapté**.

Pour cette première définition de nos objectifs opérationnels, l'approche choisie s'est fondée sur une **vision à courts et moyens termes** afin de travailler, notamment pour certains objectifs, des **trajectoires**

pluriannuelles et porteuses de progression.

À travers une revue annuelle, il est prévu que notre Comité de Mission travaille en 2025 à un **nouveau réajustement de nos objectifs opérationnels**, notamment ceux qui peuvent être **revus à la hausse**, ou en vue de **l'émergence de nouvelles thématiques** en lien avec les enjeux qui se présentent à nous.

Par ailleurs, le **Groupe Batigère** étant soumis à la déclaration de performance extra-financière (DPEF) depuis plusieurs années, notre démarche d'entreprise à mission, portée par la Société de Coordination, s'est inscrite dans une **convergence naturelle avec l'ensemble de nos démarches RSE**. À ce titre, **Batigère** s'est doté d'un **outil numérique unique de collecte de données (ZEI)**, déployé dans le cadre de la collecte de données liée à notre démarche d'entreprise à mission.

Depuis le lancement de sa démarche, la **Société de Coordination Batigère** a investi plus de 120 000 euros dans sa transformation en entreprise à mission (hors subventions perçues).



Ci-dessus :
Atelier managers du 19 juillet 2022

Nous remercions nos partenaires qui nous accompagnent dans cette démarche



Nos 15 objectifs opérationnels



1 AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ ÉCORESPONSABLE

- 01** Réaliser un bilan carbone et un plan de réduction des émissions sur l'ensemble des structures membres d'ici 2026
- 02** Réduire de **20%** les consommations d'énergie dans nos bureaux d'ici à 2025 (base 2022)
- 03** Assurer une gestion écologique de **90%** de nos espaces verts d'ici 2026



2 METTRE LE CITOYEN AU CENTRE DE TOUTES LES ACTIONS

- 04** Assurer l'accompagnement social de **7 000 ménages** par an
- 05** Réaliser **365 évènements** par an avec nos locataires pour renforcer le lien social
- 06** Contacter chaque année par téléphone **2 500 ménages** en situation de fragilité, dans une démarche de prévention, dès 2025



3 CO-CONSTRUIRE UNE CITÉ DURABLE

- 07** Assurer la certification de **90% des opérations immobilières neuves** par des démarches de type NF Habitat d'ici 2026
- 08** Présenter chaque année au moins **5 opérations de transformation d'usage**, surélévation ou densification au sein d'une instance décisionnelle
- 09** Déployer une politique commune aux membres en matière de relations institutionnelles en 2025



4 PARTAGER UNE RESPONSABILITÉ COMMUNE EN SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

- 10** Prévoir une clause d'insertion par l'activité économique dans plus de la moitié des marchés de travaux supérieurs à **2 M€** dès 2024 et atteindre **80%** en 2025
- 11** Prévoir un critère de notation de l'offre fondé sur des engagements de développement durable pour **100%** de nos consultations relatives aux achats supérieurs à **90 000€** d'ici 2026
- 12** Promouvoir des achats performants avec nos fournisseurs à travers un événement annuel dès 2025



5 VALORISER, EN INTERNE, CHAQUE PERSONNE COMME ACTEUR DU COLLECTIF

- 13** Pour chaque structure membre, fixer aux équipes un objectif collectif en lien avec la mission à compter de 2025
- 14** Engager chaque année une action citoyenne au sein des structures membres, à destination des collaborateurs
- 15** Assurer la formation d'au moins **90 alternants** chaque année

Bilan chiffré 2024

Objectif opérationnel Indicateur Unités Résultat Atteinte

1. AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ ÉCORESPONSABLE

01	Réaliser un bilan carbone et un plan de réduction des émissions sur l'ensemble des structures membres d'ici 2026	Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et plan d'action	BEGES	5 structures sur 7	Partielle
			Plan d'action	5 structures sur 7	
02	Réduire de 20% les consommations d'énergie dans nos bureaux d'ici 2025 (base 2022)	% de consommation d'énergie en 2024 par rapport à 2022	% consommation d'énergie	-17 %	Oui
03	Assurer une gestion écologique de 90% de nos espaces verts d'ici 2026	% de contrats en gestion écologique, gérés en propre (hors marchés réservés)	%	100 %*	Oui

*Hors AMLI

2. METTRE LE CITOYEN AU CENTRE DE TOUTES LES ACTIONS

04	Assurer l'accompagnement social de 7 000 ménages par an	Nombre de ménages accompagnés	Ménages accompagnés	20 891	Oui
05	Réaliser 365 événements par an avec nos locataires pour renforcer le lien social	Nombre d'évènements avec nos locataires ou résidents	Évènements	844	Oui
06	Contacter chaque année par téléphone 2 500 ménages en situation de fragilité, dans une démarche de prévention, dès 2025	Nombre de ménages contactés dans le cadre des opérations de phoning	Appels	1 700	Oui

3. CO-CONSTRUIRE UNE CITÉ DURABLE

07	Assurer la certification de 90% des opérations immobilières neuves par des démarches de type NF Habitat d'ici 2026	% de constructions neuves livrées certifiées NF Habitat HQE et NF Habitat	Logements	86 %	Oui
			%		
08	Présenter chaque année au moins 5 opérations de transformation d'usage, surélévation ou densification au sein d'une instance décisionnelle	Nombre d'opérations présentées en comité d'investissement ou autre instance décisionnelle	Opérations	31	Oui
09	Déployer une politique commune aux membres en matière de relations institutionnelles en 2025	Cadre stratégique des relations institutionnelles	Document	En cours*	Oui

*Note de préfiguration adoptée en Conseil d'Administration de la Société de Coordination le 12 décembre 2024. Par ailleurs, déploiement effectif d'une politique de relations institutionnelles amorcée en 2024 pour Batigère Habitat à travers la création d'une direction dédiée (Direction des Relations institutionnelles).

Avis motivé de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI)



Bureau Le Mans
110 rue de Beaugé
72000 Le Mans

T : +33(0) 2 43 76 94 30

lemans@bakertilly.fr
www.bakertilly.fr

**SOCIÉTÉ BATIGERE, SOCIÉTÉ DE COORDINATION
SA À CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 100 000,00 €
SIÈGE SOCIAL : 89 RUE DE TOCQUEVILLE, 75017 PARIS
RCS PARIS 899 261 440**

**AVIS MOTIVÉ DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI),
SUR LA VERIFICATION DE L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET
ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À LA QUALITÉ DE SOCIÉTÉ À MISSION**

PÉRIODE DU 03/05/2023 AU 31/12/2024

20241231 ENR 22 V9 - AVIS OTI SàM BATIGERE V1.pdf

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de tierce partie accrédité par le COFRAC validation/vérification sous le numéro 3-1883¹, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux² que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du comité de mission et relatives à la période allant du 03/05/2023 (date de publication de la déclaration de la qualité de société à mission) au 31/12/2024, joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

L'avis porte sur la mission de la société de coordination BATIGERE et sur sa mise en œuvre au sein de l'ensemble de ses sociétés actionnaires : Batigère Habitat, Batigère Habitats Solidaires, Batigère Rhône-Alpes, Batigère Maison Familiale, Habitat 08, AMLI et Hôtel Social 93.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés,

Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- Le lien entre la raison d'être inscrite dans ses statuts et l'activité de la société ;
- Le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et l'activité de la société ;
- Le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission ;
- Les conclusions favorables du comité de mission sur la pertinence des objectifs ;
- La possibilité de vérifier l'exécution des objectifs.

En complément, et conformément au 2° de l'article L. 210-10 du Code de commerce, nous avons procédé à l'examen, pour chacun des objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans les statuts, de la mise en œuvre des moyens qui leur sont consacrés, ainsi que des résultats obtenus.

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Les règles générales d'utilisation de la marque COFRAC sont définies dans le document GEN REF 11 disponible sur le site www.Cofrac.fr

² La société BATIGERE, SOCIETE DE COORDINATION a pour raison d'être : « Pour nous, Bailleur Citoyen, le logement est au cœur de notre engagement au sein de la Cité. Nous nous mobilisons, forts de notre ancrage territorial et de nos expertises complémentaires, pour créer un habitat durable et des services qui facilitent les échanges, développent la cohésion et renforcent l'égalité des chances ». Ses objectifs sociaux et environnementaux sont :

1. « Agir pour une société écoresponsable » ;
2. « Mettre le citoyen au centre de toutes les actions » ;
3. « Coconstruire une cité durable » ;
4. « Partager une responsabilité commune en soutien à l'économie locale » ;
5. « Valoriser, en interne, chaque personne comme acteur du collectif ».

Concernant l'objectif statutaire n°1 "Agir pour une société écoresponsable", nous avons constaté que des moyens adéquats, en application du 2° de l'article L. 210-10, ont été engagés sur plusieurs volets (réalisation de bilans carbone, adoption de plans d'action climat, actions de réduction énergétique, déploiement de pratiques de gestion écologique des espaces verts).

Toutefois, nous n'avons pas pu conclure sur l'atteinte des résultats :

- En l'absence d'indicateur(s) spécifique(s) à des dimensions clés de l'écoresponsabilité dans le secteur d'activité de l'entité, comme l'adaptation au changement climatique et l'économie circulaire.
- En de l'absence de résultats mesurables sur la mise en œuvre et les effets des plans de réduction des émissions de GES.

Concernant l'objectif statutaire n°2 " Mettre le citoyen au centre de toutes les actions", nous avons constaté que l'entité :

- a mis en œuvre des moyens adéquats en application du 2° de l'article L. 210-10 ;
- a atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification en application du 2° de l'article L. 210-10.

Concernant l'objectif statutaire n°3 " Coconstruire une cité durable", nous avons constaté que des moyens adéquats, en application du 2° de l'article L. 210-10, ont été engagés sur des volets techniques et institutionnels (démarche de certification environnementale des opérations immobilières neuves, présentation d'opérations de transformation d'usage, structuration d'une politique de relations institutionnelles).

Toutefois, nous n'avons pas pu conclure sur l'atteinte des résultats en raison de l'absence d'indicateur(s) spécifique(s) à la dimension participative et sociale de la co-construction.

Concernant l'objectif statutaire n°4 "Partager une responsabilité commune en soutien à l'économie locale", nous avons constaté que l'entité :

- a mis en œuvre des moyens adéquats en application du 2° de l'article L. 210-10 ;
- a atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification en application du 2° de l'article L. 210-10.

Concernant l'objectif statutaire n°5 "Valoriser, en interne, chaque personne comme acteur du collectif", nous avons constaté que l'entité :

- a mis en œuvre des moyens adéquats en application du 2° de l'article L. 210-10 ;
- a atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification en application du 2° de l'article L. 210-10.

Par conséquent :

- La société BATIGERE, SOCIETE DE COORDINATION respecte chacune des conditions de l'article L 210-10 lui permettant de faire état de la qualité de société à mission ;
- La société BATIGERE, SOCIETE DE COORDINATION **respecte les objectifs sociaux et environnementaux n°2, n°4 et n°5** qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- Concernant les objectifs sociaux et environnementaux n°1 et n°3 **nous n'avons pas été en mesure d'émettre une conclusion.**

PREPARATION DES INFORMATIONS LIEES A L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution les objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du comité de mission.

LIMITES INHERENTES A LA PREPARATION DES INFORMATIONS LIEES A L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement ...).

RESPONSABILITE DE L'ENTITE

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmise par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune. Ce rapport doit être joint au rapport de gestion de la société.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous n'avons pas été impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

INDEPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITE

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du *Code de commerce* et par le *Code de déontologie* de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de management de la qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer notre impartialité, le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Nous n'avons pas collaboré à la préparation des informations mentionnées dans le(s) rapport(s) de mission et nous sommes donc en mesure de formuler une conclusion indépendante d'assurance modérée.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes (un Responsable de mission Audit RSE et une Auditrice RSE) et ont été contrôlés par la Responsable Technique signataire. Il se sont déroulés entre avril 2025 et mai 2025, sur une durée totale d'intervention 12 jours « Homme ».

Nous avons mené 22 entretiens avec la direction, les membres du comité de mission, les parties prenantes internes et externes.

NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles R. 210-21, A. 210-1 et A. 210-2 du *Code de commerce* déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, à la norme ISO 17029 et à notre programme de vérification comprenant les phases suivantes (« V1 Annexe 1 - Programme de vérification Société à mission ») : revue de pré-engagement, lettre de mission, planification, exécution de la vérification (analyse de la cohérence de la mission, analyse du rôle du comité de mission, vérification de l'exécution de la mission), revue par le signataire, restitution et avis motivé.

Lors de la phase d'exécution de la vérification, nous avons mené nos travaux sur le périmètre précisé ci-dessus en prenant en compte le risque d'inexactitude significative afin d'apprécier le respect de chaque objectif statutaire.

Nos travaux ont porté sur :

- D'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- D'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.

Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :

- Les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
- Le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, Déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).

Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :

- Les informations collectées ;
- La raison d'être et
- Les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
- Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le(s) rapport(s) du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;

- Nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- Nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- Nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
- Apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
- Vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
- Mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- Mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives.
- Apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus³.

Fait au MANS, le 23/05/2025

L'Organisme Tiers Indépendant
Baker Tilly STREGO



Delphine LEDUC
Responsable Technique Audit RSE

³ L'assurance modérée est celle qui est communément retenue dans les avis motivés des OTI concernant les missions de vérification des sociétés à mission.



Siège Social

89 rue de Tocqueville – 75017 PARIS

6 avenue André Malraux 57000 Metz

Retrouvez-nous sur LinkedIn 



Découvrez la version digitale du rapport : rapports-reseau.batigere.fr

